DEMANDE DE REMISE D'ORDRE

Collège Jean Lachenal
Impasse du collège
74 210 FAVERGES
Tél : 04.50.44.51.60
Mail : intendance.0740023y@ac-grenoble.fr

NOTA : Tout trimestre commencé en qualité de demi-pensionnaire est dû en entier en cette qualité.

Cependant, une remise de tout ou partie des frais scolaires peut être accordée sur demande écrite de la famille adressée au service d'intendance avec les pièces justificatives dans les cas suivants :

a) Absence au service de restauration pour raison médicale imprévisible d'une durée strictement supérieure à 2 jours consécutifs calendaires sur présentation d'un certificat médical. Les remises d'ordre prendront effet à compter du 3e jour. Les hospitalisations ou autres interventions médicales prévisibles qui auront fait l'objet d'une communication à l'établissement 10 jours avant leur occurrence donneront également lieu à une remise d'ordre. Ces dernières prendront en compte la durée totale d'absence justifiée par certificat médical,
b) Pour des raisons liées à la Covid-19 : élève positif ou cas contact. La présentation d'une attestation sur l'honneur pour les cas contacts ou d'un justificatif pour les contaminations est nécessaire,
c) Pour un jeûne rituel pour une période déterminée et continue (période officielle du ramadan) sous réserve que la demande soit communiquée 10 jours avant.

Pour les absences imprévues (maladie), la demande de remise d'ordre doit être présentée par écrit dans **la semaine qui suit le retour au collège**.

Pour les absences prévisibles, la demande doit être présentée **10 jours à l'avance**.

Je soussigné…….

Demeurant ……

Sollicite une remise d'ordre en faveur de l'élève : ……..

Demi-pensionnaire Classe : ……

Motif de la demande : ……

Période concernée : du ……20……..au……..20……inclus

Fait à ……., le……..

Signature du responsable légal de l'élève